



Remboursement d'un avoir d'un magasin multimédia

Par **sanyo**, le **05/02/2008** à **02:05**

Bonjour,
je voudrais savoir si qulqu'un peut m'aider car le 31/12/07 j'ai acheté un dvd dans une boutique spécialisée dans les jeux vidéo (micromania), ensuite le 05/01/08 je retourne au magasin pour me faire remboursé mais la le vendeur m'arrete et me dit on fait pas de remboursement mais seulement des avoirs, donc je me retrouve avec un avoir valable jusqu'au 04/01/2009 et donc je voulais savoir si c'est réelement pas possible de se faire remboursé meme sur l'avoir, si c'est possible pouvez-vous me dire les lois qui affirme cela, pour que je puisse l'imprimé et le montré en cas de litige ?

Merci